



VRD' EAU Conseils

50, avenue des Bénédictins
87 000 LIMOGES

61, Rue de Vernet
23 000 GUERET



FAURIE GROUPE

RENAULT

RENAULT GUERET / FAURIE GROUPE

31, Avenue Charles de Gaulle
23 000 GUERET



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE AUTOMOBILE VILLE DE GUERET – BELLEVUE

DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Indice	Date	Modifications	N° de dossier 54-25
Indice A	19 décembre 2025	1 ^{ère} diffusion : Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	2
2 EMPLACEMENT DE L'AMENAGEMENT.....	3
3 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DES TRAVAUX ENVISAGÉS	4
3.1 Présentation du projet.....	4
3.1.1 Présentation des aménagements projetés.....	4
3.1.2 Gestion des eaux pluviales et milieu aquatique.....	5
3.2 Bassin versant pris en compte.....	5
3.3 Principe de gestion des eaux usées.....	7
3.4 Liste des rubriques de la nomenclature concernant le projet	7
4 DOCUMENT D'INCIDENCE	8
4.1 Etat initial du site – Diagnostic	8
4.1.1 Milieu terrestre	8
4.1.2 Eaux souterraines	14
4.1.3 Eaux superficielles.....	14
4.1.4 Diagnostic des ouvrages.....	15
4.1.5 Zones humides.....	15
4.1.6 Inondabilité par les cours d'eau.....	16
4.1.7 Eau potable et eaux usées	16
4.2 Incidence du projet.....	16
4.2.1 Incidences quantitatives.....	16
4.2.2 Incidences qualitatives.....	16
4.2.3 Incidence du projet sur le milieu terrestre	17
5 MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES.....	17
5.1 Présentation de la gestion des eaux pluviales.....	17
5.2 Mesures correctives quantitatives	17
5.2.1 Bassin de rétention	17
5.2.2 Déversoir de crue.....	18
5.3 Mesures correctives qualitatives	20
5.4 Entretien des ouvrages	21
5.5 Mesures correctives en phase chantier	22
5.5.1 Impact sur le milieu naturel.....	22
5.5.2 Impact sur les usages et les personnes.....	22
6 COMPATIBILITE REGLEMENTAIRE.....	22
6.1 SDAGE Loire-Bretagne.....	22
6.2 SAGE Creuse.....	22
6.3 Code de l'environnement.....	23
6.4 Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	23
6.5 Natura 2000.....	23
7 MOYENS DE SURVEILLANCE	23
ANNEXES.....	24

INTRODUCTION

Une opération de viabilisation d'une parcelle est envisagée sur la ville de GUERET dans le cadre de la construction d'un garage automobile pour la concession du groupe FAURIE Ce projet collectera un bassin versant intercepté d'une superficie supérieure à 1 ha et inférieure à 20 ha.

Cela implique donc la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau codifiée par le code de l'environnement.

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur de cette étude est la société **Faurie Renault Guéret** dont les coordonnées sont présentées ci-dessous :

Faurie Renault Guéret

31, Avenue Charles de Gaulle

23 000 GUERET

SIRET : 343 428 785 00012

Tel : 06 14 61 57 17 / 05 55 52 06 60

Mail : s.mignot@faurie.fr

Contact : Sébastien MIGNOT

Le mandataire choisi par le demandeur pour la rédaction de ce dossier est le bureau d'études VRD'eau Conseils dont les coordonnées sont données ci-dessous :

VRD'eau Conseils

50, Avenue des Bénédictins

87 000 LIMOGES

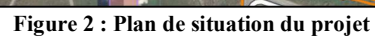
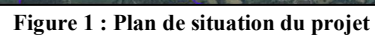
SIRET : 53362970500047

Tel : 05 55 55 86 34

Mail : cboute@vrd-eau.com

Contact : Clément BOUTE

Le site du projet se situe sur la ville de GUERET (23 000), entre la Route Départementale n°100 et la Route Nationale n°145.



3 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DES TRAVAUX ENVISAGES

3.1 PRESENTATION DU PROJET

3.1.1 Présentation des aménagements projetés

Les travaux prévus concernent la viabilisation d'une parcelle pour la construction d'un garage automobile pour le groupe FAURIE RENAULT.

Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes :

- ZB 002, d'une superficie totale de 2 011 m² ;
- ZB 003, d'une superficie totale de 370 m² ;
- ZB 028, d'une superficie totale de 2 471 m² ;
- ZB 029, d'une superficie totale de 15 121 m².

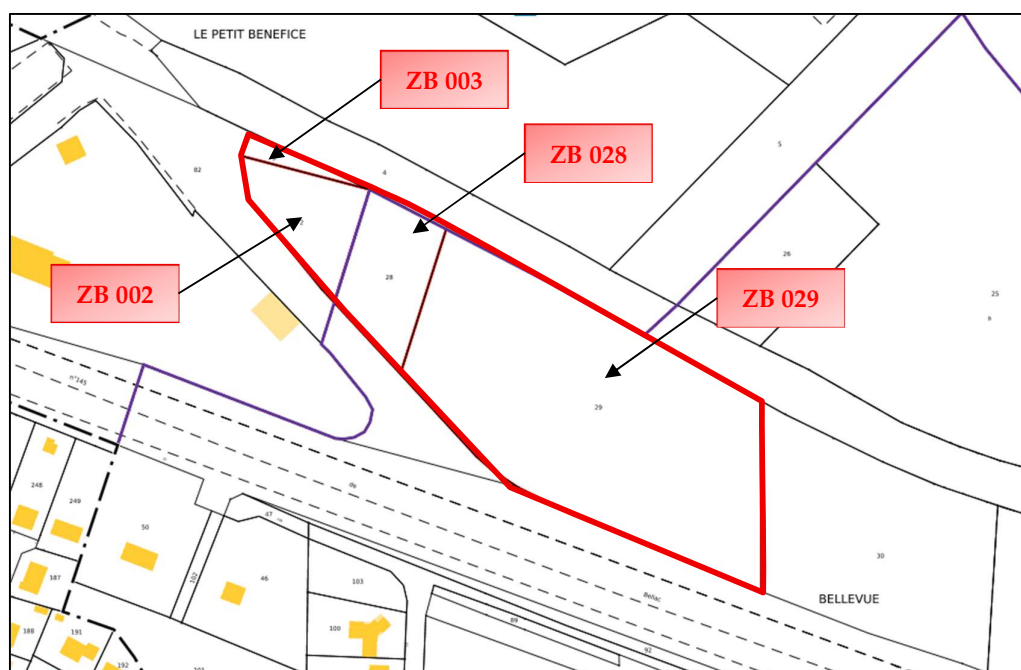


Figure 3 : Parcelles concernées par le projet

Ce projet est en cours d'étude par la maîtrise d'œuvre. L'extrait de plan joint en **Annexe A** présente le projet d'aménagement retenu.

Cette viabilisation va permettre l'implantation d'un garage automobile qui se traduit par :

- La construction d'un bâtiment, de type R+1 partiel, sans sous-sol, comprenant une partie atelier et showroom en RDC, et une partie bureau en R+1 ;
- La création de voiries VL et PL ;
- La création de zones de stationnement VL, implantées sur des plateformes aménagées ;
- La création d'un bassin d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales.

3.1.2 Gestion des eaux pluviales et milieu aquatique

Les eaux pluviales du site seront collectées par un réseau à créer et seront acheminées jusqu'à un bassin d'infiltration à ciel ouvert.

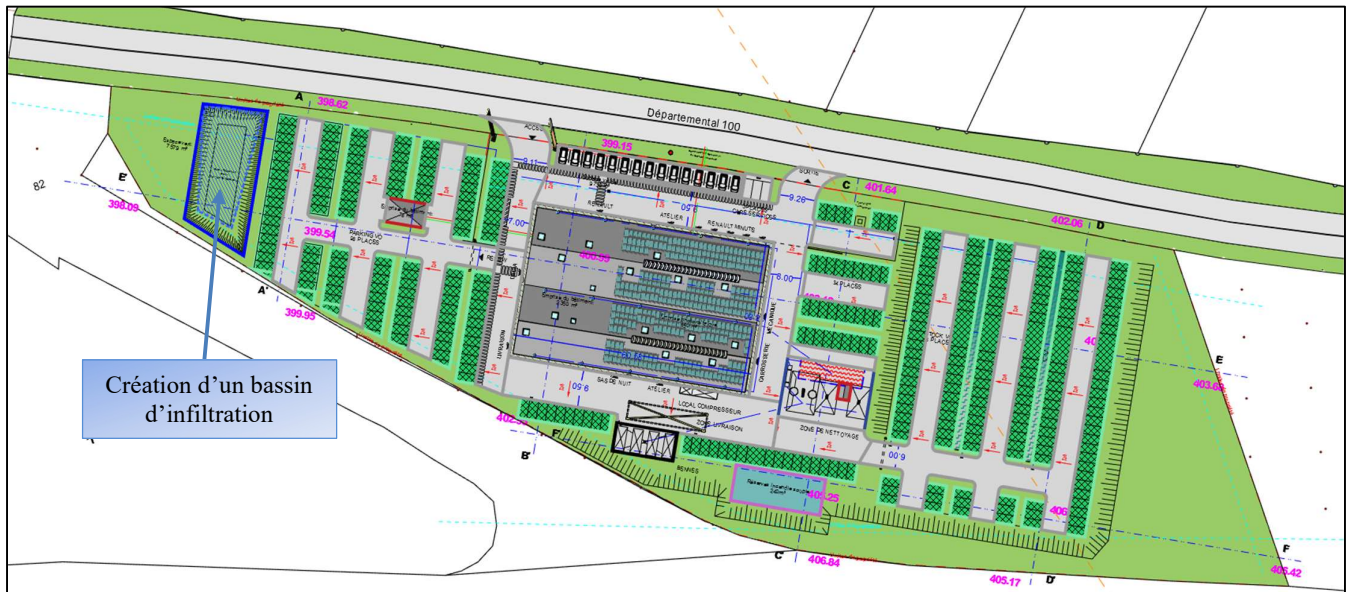


Figure 4 : Plan de principe de la gestion des eaux pluviales

3.2 BASSIN VERSANT PRIS EN COMPTE

Le bassin versant intercepté par le projet est d'environ **19 973 m²** soit **2,0 ha**.

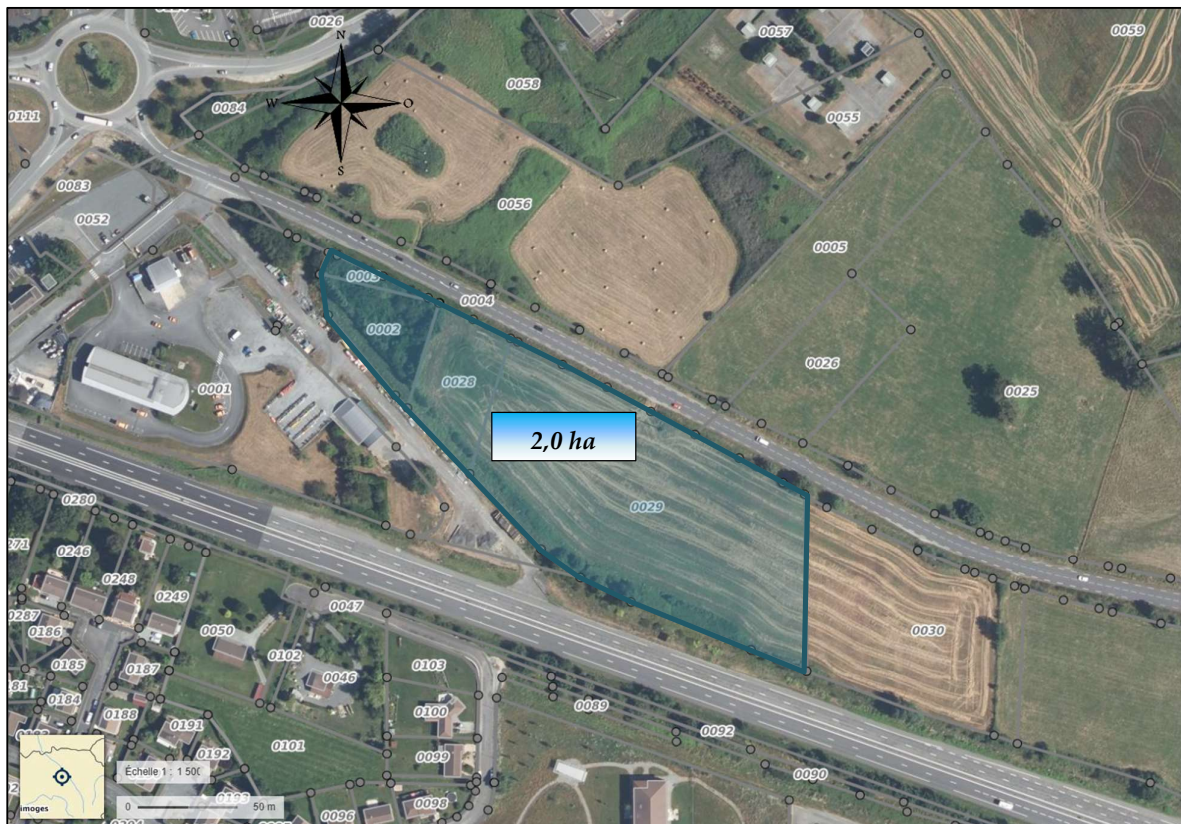


Figure 5 : Bassin versant intercepté par le projet

Il est situé sur une zone moyennement pentue (4,0% en direction du Nord-Ouest. La parcelle est actuellement occupée par un bosquet de feuillus et une zone de type prairie. Le coefficient « végétation » a été pris en référence aux coefficients de Bourrier :

- Prairie-pâturages sur terrain limoneux à argileux (terrain classiquement rencontré dans notre région) et pour une pente comprise entre 1 et 5% soit un coefficient de 0,15 ;
- Bosquet sur terrain limoneux à argileux (terrain classiquement rencontré dans notre région) et pour une pente comprise entre 1 et 5% soit un coefficient de 0,10.

Les coefficients d'imperméabilisation retenus sont les suivants :

Occupation des sols	Morphologie	Pente (%)	Terrain sableux à crayeux	Terrain limoneux à argileux	Terrain argileux compact
Bois	Plat	< 1	0.01	0.01	0.06
	Moyen	1 à 5	0.03	0.10	0.15
	Ondulé	> 5	0.05	0.15	0.20
Pâturage	Plat	< 1	0.02	0.05	0.10
	Moyen	1 à 5	0.08	0.15	0.20
	Ondulé	> 5	0.10	0.28	0.30
Culture	Plat	< 1	0.05	0.10	0.15
	Moyen	1 à 5	0.12	0.25	0.35
	Ondulé	> 5	0.15	0.35	0.45

Coefficients de ruissellement en fonction de l'utilisation des sols, du relief et de la nature des terrains (BOURRIER, 1997 modifié)

	Coefficient spécifique	Surface en m²	Surface active en m²
Voiries	-	0,9	-
Toitures	-	0,95	-
Espaces verts (prairies)	17 592	0,15	2 639
Bois	2 381	0,10	238
Total	19 973		2 877
Coefficient d'imperméabilisation		14%	

Le coefficient d'imperméabilisation du bassin versant à l'heure actuelle est donc de 0,14 ce qui témoigne de l'absence d'imperméabilisation de la parcelle avant aménagement.

Après aménagement du site, les coefficients d'imperméabilisation du bassin versant concerné par le projet seront les suivants :

	Surface en m²	Coefficient d'imperméabilisation	Coefficient d'apport	Surface active en m²
Voiries en enrobé	6054	0,9		5449
Toitures	2423	0,95		2301
Bâche incendie	200	1		200
Parkings perméables	3971		0	0
Espaces verts	6762		0,15	1014
Bassin d'infiltration	524		1	524
TOTAL	19934	48%		9489

Le coefficient de ruissellement du bassin versant à l'issue des travaux sera donc de 0,48.

3.3 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX USEES

Les eaux usées seront collectées dans un réseau séparatif à mettre en place et à raccorder sur le réseau existant.

3.4 LISTE DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNANT LE PROJET

La restructuration du site engendrera une modification des surfaces actives collectées et du débit rejeté au milieu naturel. La rubrique 2.1.5.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement régit ce type de rejets pour des projets de construction supérieur à 1 ha mais inférieure à 20 ha de bassin versant intercepté ce qui est le cas pour ce projet.

Rubrique	Intitulé	Caractéristiques du IOTA et « volume »	Régime
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : Supérieure ou égale à 20 ha (A) Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	2,0 ha	D

Le projet sera donc soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le site de l'aménagement n'est pas inclus dans un périmètre Natura 2000.

4 DOCUMENT D'INCIDENCE

4.1 ETAT INITIAL DU SITE – DIAGNOSTIC

4.1.1 Milieu terrestre

4.1.1.1 Particularités physiques de la zone de projet

4.1.1.1.1 Géographie et climat

La carte ci-dessous présente la topographie au droit du projet situé à GUERET.

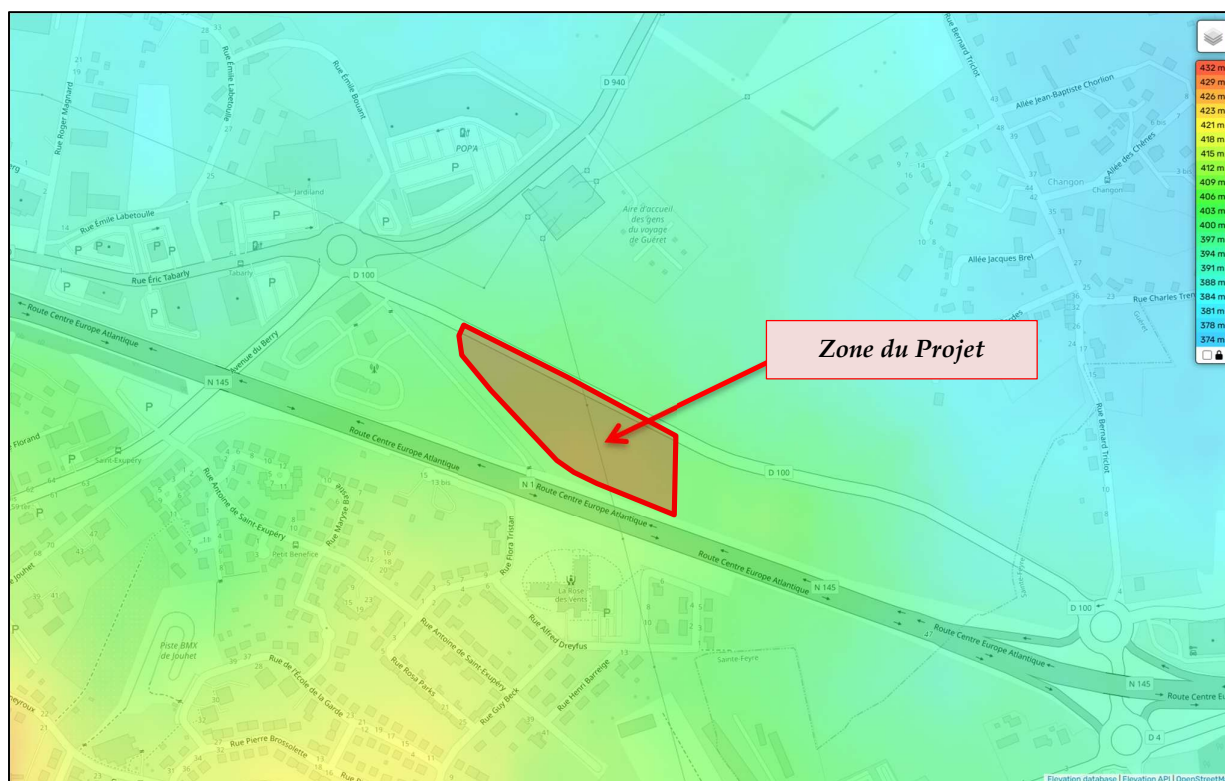
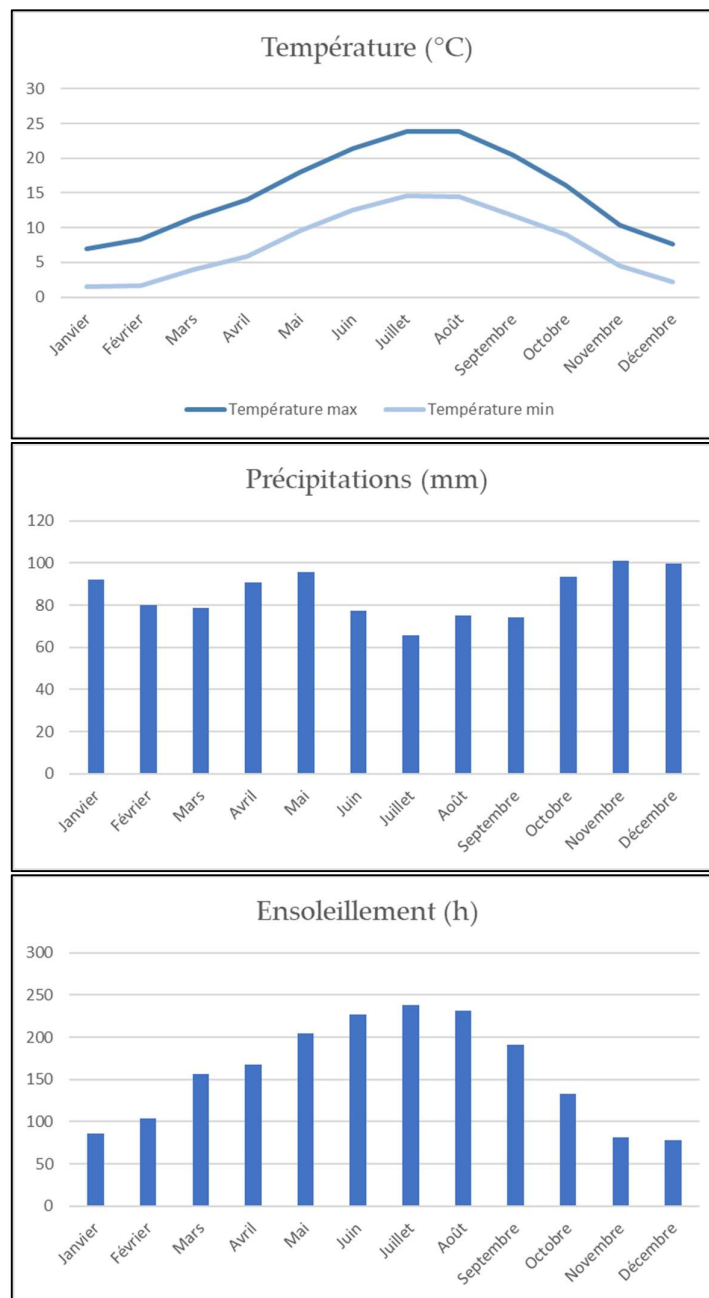


Figure 6 : Relief du site d'étude

Les altitudes au niveau site de l'étude varient entre 396 mNGF et 406 mNGF.

Le climat du secteur est océanique à légère tendance montagnarde étant donné qu'on se situe sur les premiers contreforts ouest du Massif Central. Les graphiques ci-dessous précisent les normales annuelles de la station de LIMOGES-BELLEGARDE.



Nombre de jours avec précipitation	136
Hauteur totale de pluie (mm)	1048,5
Durée d'insolation (h)	1 860
Nombre de jours avec faible ensoleillement	146
Nombre de jours avec fort ensoleillement	78

Figure 7 : Données climatographiques du site d'étude

4.1.1.1.2 Géologie

L'extrait de carte géologique de GUERET au 1/50 000ème ci-dessous présente la géologie du site d'étude.

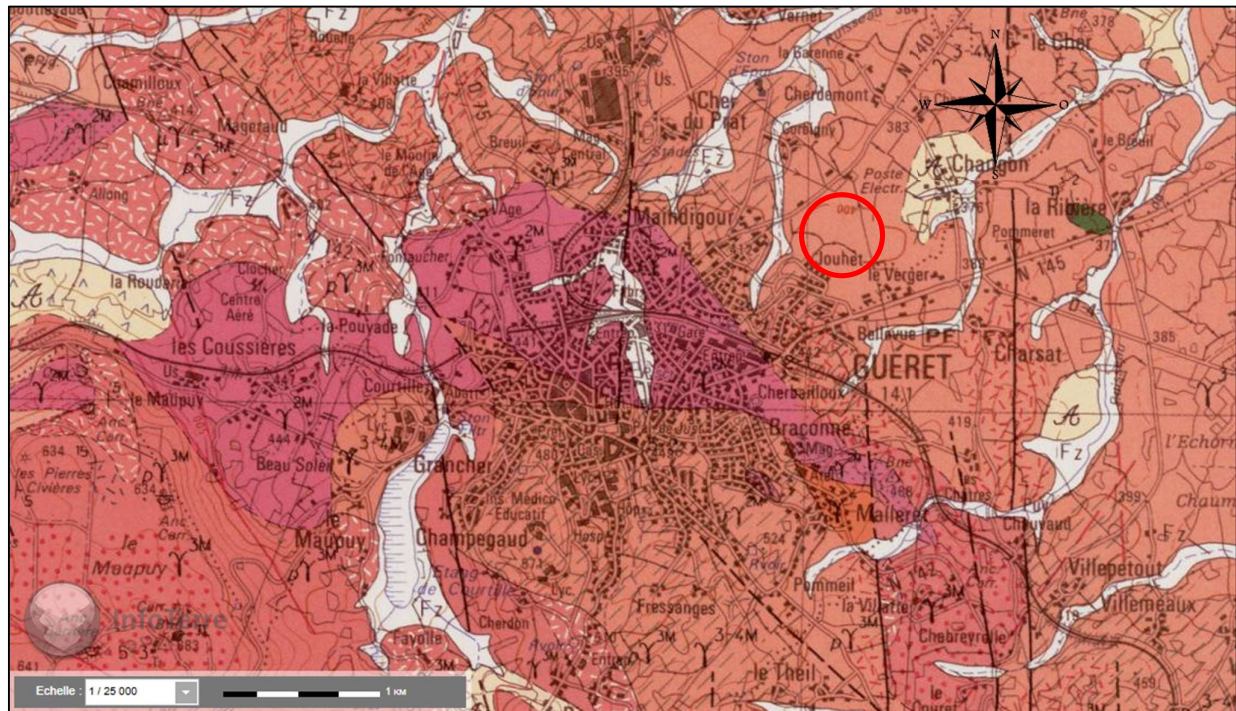


Figure 8 : Extrait de la carte géologique de LIMOGES au 1/50 000ème (Source : infoterre.brgm.fr)

○ Situation du projet

La principale formation géologique rencontrée au droit du site est :

- Monzogranite à tendance granodioritique de type St-Fiel : à grain moyen et à texture monzonitique équante, à biotite et cordiérite

4.1.1.1.3 Hydrogéologie - Pédologie

Aucun point d'eau n'est présent à proximité du site de l'étude.

Le projet est situé sur l'emprise de l'aquifère répertoriée par le BRGM « **FRGG055 : Bassin Versant de la Creuse** ». Les données de l'agence de l'eau mettent en évidence un bon état de cette masse d'eau en 2015.

Un déplacement sur site a été effectué pour faire des tests de perméabilité. Le sol a une capacité d'infiltration plutôt bonne, avec une perméabilité mesurée de **36 mm/h**. L'étude hydrogéologique réalisée en novembre 2025 est présentée en **Annexe B**.

Dans ce contexte, des circulations d'eau erratiques et intermittentes sont susceptibles d'être observées au sein des terrains superficiels et/ou plus en profondeur à la faveur de chenaux préférentiels (niveaux perméables, toit du rocher sain, réseaux de fractures au sein du rocher). Ces écoulements sont fortement conditionnés par la météorologie et/ou les épisodes pluvieux.

4.1.1.1.4 Hydrographie

Le site du projet est situé entre la RN 145 et la RN 2145. L'ensemble des eaux pluviales devra donc être gérée en infiltration. Un trop-plein pourra être mis en place et sera redirigé vers un fossé existant le long de la RN 2145.

La figure ci-dessous retrace le cheminement des eaux pluviales du site gérées par infiltration à la parcelle. Un trop-plein pourrait être assuré vers le fossé existant.



Figure 9 : Réseau hydrographique au droit du projet

4.1.1.2 Particularité du milieu naturel

4.1.1.2.1 Natura 2000

Il n'existe pas de zone Natura 2000 à proximité du projet. La zone la plus proche est à plus de 11 km au Nord, faisant partie des « Gorges de la Grande Creuse » FR7401130.

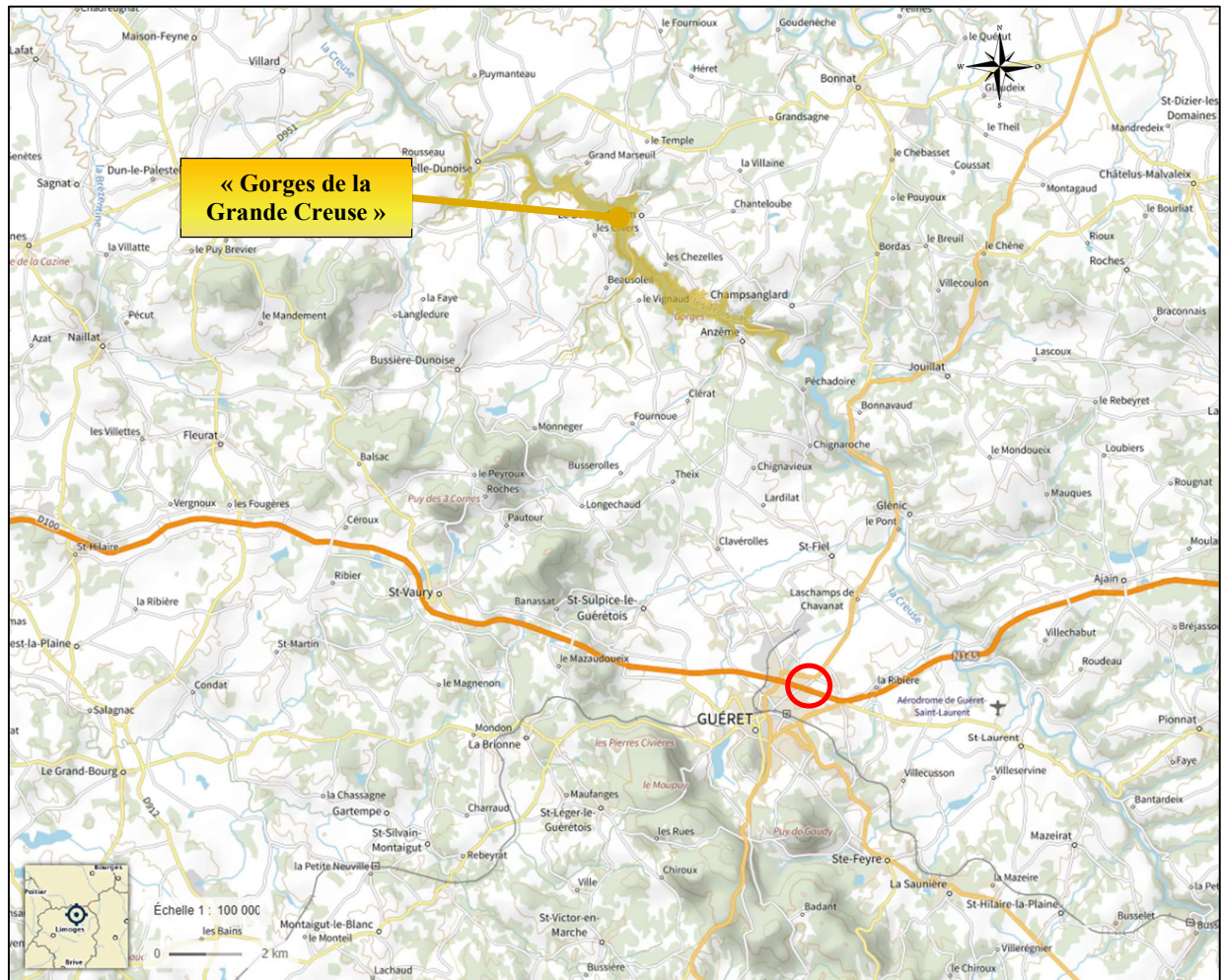


Figure 10 : Zone Natura 2000 à proximité du projet

- Situation du projet
- Zone Natura 2000

4.1.1.2.2 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

A proximité du projet, on va retrouver 1 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II :

- ZNIEFF II 740006112: « Forêt de Chabrière », à 5 km du projet ;
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/740006112>
- ZNIEFF I 740006113: « Marais du Chancelier », à 3,5 km du projet.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/740006113>

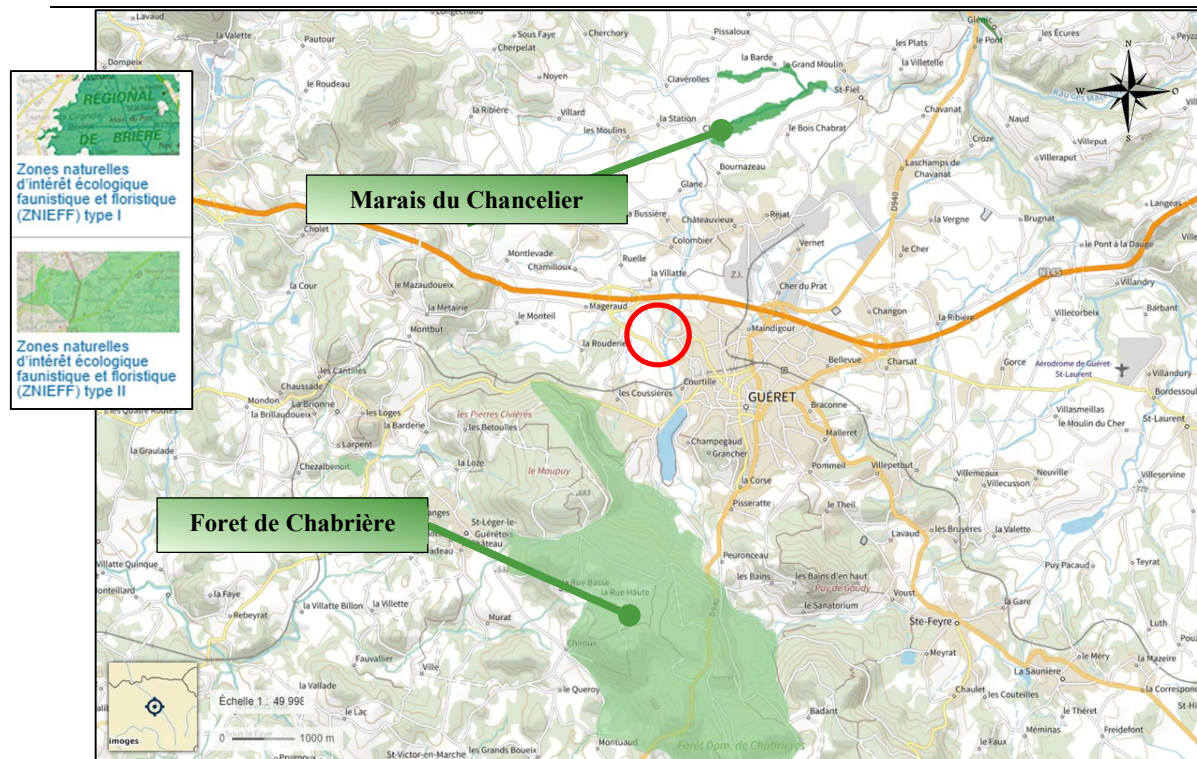


Figure 11 : Zones ZNIEFF à proximité du projet

Situation du projet

La **Forêt de Chabrière** est située dans les Monts de Guéret, immédiatement au sud de Guéret.

Au plan botanique, on note la présence de la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), espèce protégée en Limousin et de quelques autres espèces rares en Limousin comme l'Aspérule odorante (*Asperula odorata*) ou encore le Corydale à bulbe plein (*Corydalis solidia*).

Au plan faunistique, c'est parmi les oiseaux que les inventaires ont été les plus importants. Ils ont permis de déceler des espèces toujours peu communes dans la région : Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ou encore le Pic épeichette (*Dryobates minor*). Compte tenu de la présence importante d'arbres âgés et à cavités, la faune entomologique devrait apporter des éléments dignes d'intérêt.

Le **Marais du Chancelier** se trouve sur la commune de Saint-Fiel, en Creuse. Il est traversé par le cours d'eau la Naute et son affluent la Barde. Les habitats sont majoritairement des milieux humides répartis le long des cours d'eau. Ils sont bordés par des prairies mésophiles et de boisements dominés par le Chêne (*Quercus robur*).

Au plan faunistique, on y retrouve 7 espèces à forte valeur patrimoniales. Parmi elles, on y retrouve la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*) ou encore la Laîche des rives (*Carex riparia*).

Au plan faunistique, le marais offre des habitats à tout un cortège d'espèces invertébrés comme la très rare Libellule fauve (*Libellula fulva*). La tranquillité du site bénéficie aussi aux vertébrés qui trouvent ici les conditions nécessaires l'accomplissement de leur cycle biologique comme pour la Ralle d'eau (*Rallus aquaticus*), ou encore le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*).

Notons que le projet n'aura pas d'impact direct sur ces zones naturelles remarquables puisqu'elles sont suffisamment éloignées et situées sur d'autres bassins versant. Néanmoins, des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols.

4.1.2 Eaux souterraines

4.1.2.1 Aspects quantitatifs et qualitatifs

La masse d'eau souterraine concernée par les rejets du projet est la masse d'eau « **FRGG055 : Bassin Versant de la Creuse** ». Les données de l'agence de l'eau mettent en évidence un bon état de cette masse d'eau en 2015.

4.1.2.2 Usages

Le site du projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.

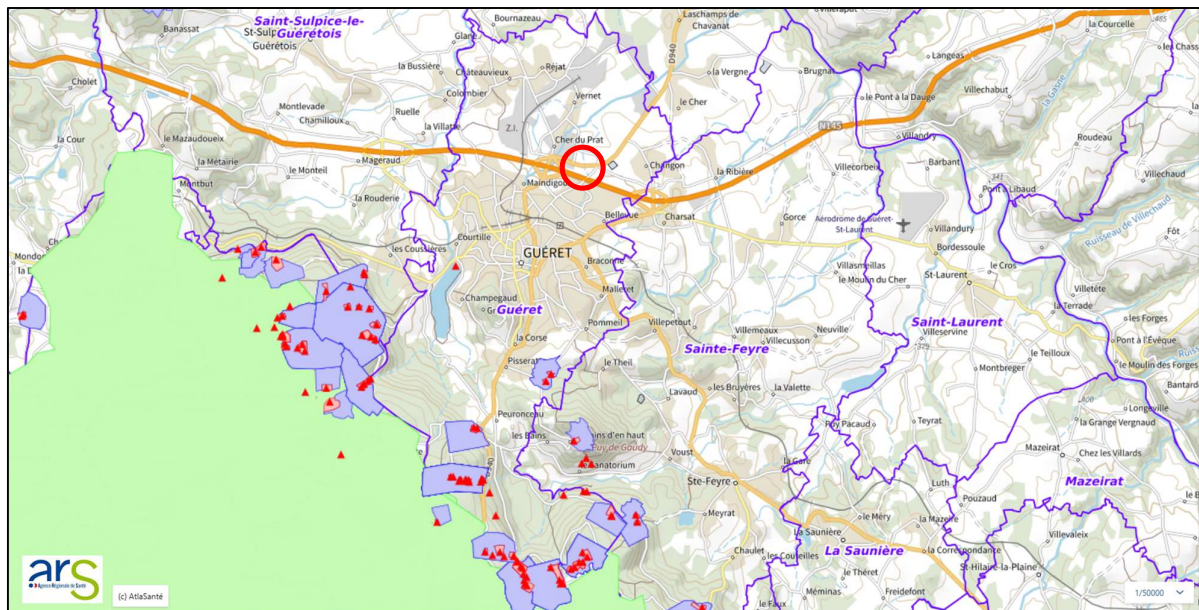


Figure 12 : Périmètres de protection à proximité du projet

 Situation du projet

4.1.3 Eaux superficielles

Le bassin versant concerné par le projet est situé sur le bassin versant du ruisseau des Chers qui est un affluent de la Creuse puis de la Loire. Ce dernier se situe sur la masse d'eau :

- **FRGR364b** : « La Creuse depuis la confluence du ruisseau des Chers jusqu'au complexe de l'Age »

4.1.3.1 Aspect Quantitatif

Aucune station de mesures de débit n'est présente sur le Ruisseau des Chers. Une extrapolation sera donc faite par l'intermédiaire de la station de mesure de débits présente sur la Creuse. La station possède un code **L421 0710** et se situe à GLENIC.

Les caractéristiques hydrologiques de la Creuse à GLENIC sont les suivantes :

- Surface du bassin-versant : 946,92 km²
- Module 11,6 m³/s soit 12,25 L/s/km²
- QMNA₅ : 0,327 m³/s soit 0,36 L/s/km²

Si l'on applique ces caractéristiques hydrologiques au ruisseau récepteur au droit du rejet dont le bassin versant intercepté mesure **0,020 km²**, on obtient :

- **Module : 21,2 m³/s**
- **QMNA₅ : 0,60 m³/j**

4.1.3.2 Aspect Qualitatif

Les derniers documents de l'agence de l'eau Loire-Bretagne mettent en évidence un **bon état général** sur la masse d'eau réceptrice : « *La Creuse depuis la confluence du ruisseau des Chers jusqu'au complexe de l'Age* » avec un bon état écologique et un bon état physico chimique. *Le Ruisseau des Chers*, affluent de *la Creuse*, a pour objectif un maintien du bon état écologique pour 2027.

4.1.3.3 Usage

Aucune prise d'eau superficielle n'est présente à proximité du site du projet.

Il est à noter que *le Ruisseau des Chers* est classé en 1^{ère} catégorie piscicole. Aucun impact ne sera induit sur le milieu aquatique du fait d'une gestion en infiltration sur l'ensemble du projet.

4.1.4 Diagnostic des ouvrages

Au moment de la réalisation de ce dossier, aucun ouvrage n'a été recensé sur la parcelle concernée par le projet.

4.1.5 Zones humides

La parcelle concernée par le projet n'est pas située dans une zone humide et ne présente pas de zones humides. La figure ci-dessous localise les zones potentiellement humides :

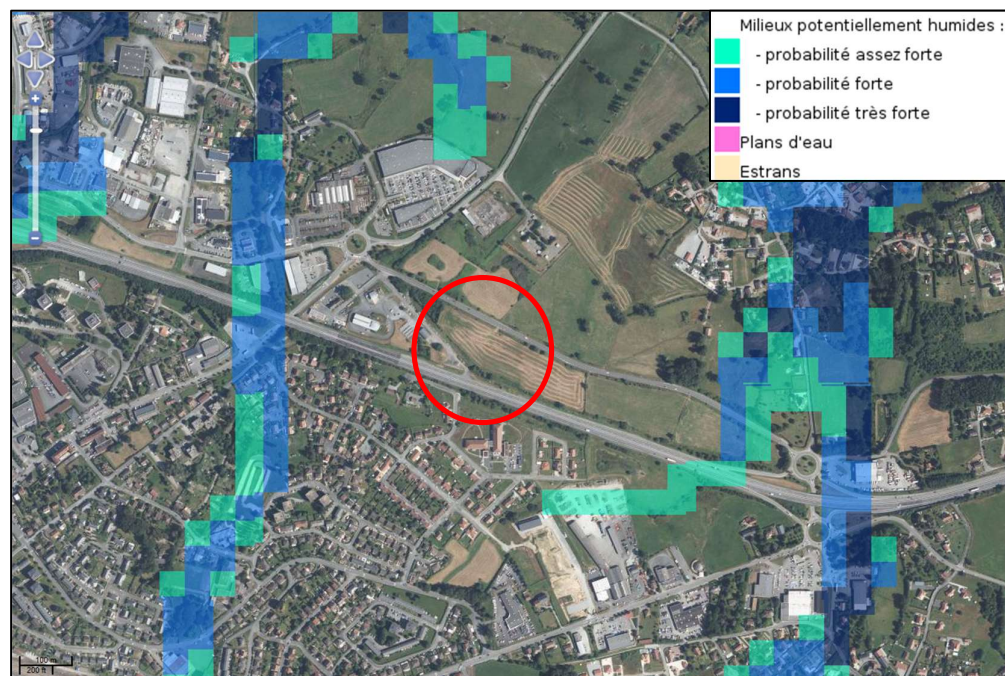


Figure 13 : Milieux potentiellement humides (SIG Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides)

4.1.6 Inondabilité par les cours d'eau

Le projet n'est pas situé dans une zone à risque d'inondations.

4.1.7 Eau potable et eaux usées

4.1.7.1 Eaux usées

Les eaux usées seront collectées dans un réseau à mettre en place et à raccorder sur le réseau existant.

4.1.7.2 Alimentation en eau potable

L'eau potable distribuée à GUERET est gérée en régie par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET.

4.2 INCIDENCE DU PROJET

Le projet de restructuration induira une augmentation des débits du fait de l'augmentation de l'imperméabilisation de la parcelle à cause du revêtement de voirie en enrobé ou en béton et des toitures de la concession automobile. Cela va donc s'accompagner d'une augmentation des risques de pollution organique vers le milieu récepteur.

Afin de se remettre en cohérence avec la réglementation, il est nécessaire de créer un ouvrage d'infiltration pour gérer les eaux pluviales.

4.2.1 Incidences quantitatives

Le projet est soumis aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau imposé par la directive cadre européenne. Ces objectifs sont retranscrits par unité hydrographique dans les SDAGE. Le lieu du projet fait partie du bassin hydrographique de la rivière de *la Gartempe*. Il est prévu de favoriser l'infiltration au maximum sur ce projet.

4.2.2 Incidences qualitatives

4.2.2.1 Eaux souterraines

L'activité intrinsèque du projet peut engendrer un rejet d'hydrocarbures mais ce risque est limité. Les parkings seront composés de matériaux perméables et la voirie de desserte sera en enrobé.

4.2.2.2 Eaux superficielles

Ce projet, de par sa nature pourrait avoir un impact sur la qualité des eaux de par le relargage d'hydrocarbures (**pollution dite chimique**) mais également de par l'érosion accrue des berges (**pollution dite hydromorphologique**).

Il est donc indispensable de prévoir des mesures correctives efficaces contre ces éventuels impacts afin de conserver la qualité du milieu naturel récepteur.

4.2.3 Incidence du projet sur le milieu terrestre

Le projet de construction prévoit le dessouchage d'arbres sur la partie basse du projet.

5 MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES

5.1 PRESENTATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'infiltration sera la solution retenue pour la gestion des eaux pluviales sur ce site. Les résultats de l'étude de sol indique un sol ayant une bonne perméabilité avec 36 mm/h. Il sera donc question de créer un bassin à ciel ouvert en partie basse du projet. Un trop-plein pourra être mis en place et les eaux des pluies centennales surverseront vers le fossé existants côté RN 2145.

L'**Annexe C** présente le calcul du volume de rétention des eaux pluviales pour une pluie vicennale. **Le volume de rétention sera donc d'environ 281 m³**. Le déversoir de crue pour une pluie centennale devra permettre d'évacuer environ 0,71 m³/s.

5.2 MESURES CORRECTIVES QUANTITATIVES

5.2.1 Bassin de rétention

Le projet est soumis aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau imposé par la directive cadre européenne. Ces objectifs sont retranscrits par unité hydrographique dans les SDAGE. Le projet s'inscrit dans le SDAGE Loire Bretagne.

Le volume de rétention à mettre en place est de 381 m³ pour une pluie décennale.

Le rejet du bassin sera effectué en fond de parcelle, au niveau du fossé existant longeant la route nationale 2145.



Photo 1 : Fossé le long de la RN 2145

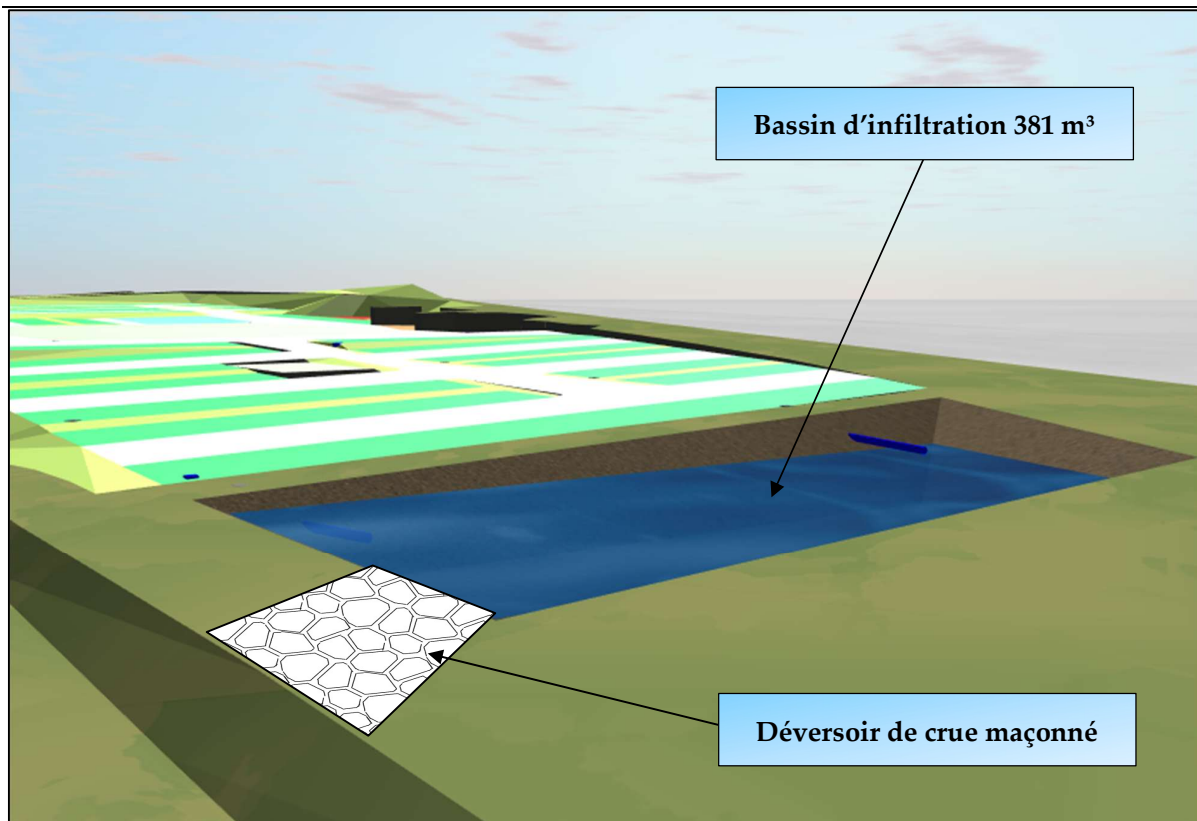


Figure 14: Modélisation 3D du bassin de rétention à ciel ouvert

5.2.2 Déversoir de crue

L'exutoire du trop-plein rejoindra le fossé existant en aval de la parcelle avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales existant.

Les notes de calculs suivantes permettent le dimensionnement du déversoir de crue à mettre en place en cas d'évènements pluvieux intense (pluie de récurrence centennale) :

Trop plein centenal

Calcul de l'intensité de la pluie

Formule de Kirpich			
Longueur du bassin versant	L (m) =	301	
Pente			
	Point haut	405,6	
	Point bas	397,1	
	P (m/m) =	0,028	
Temps de concentration	tc (min) =	6,24	
tc corrigé	tc-c (min) =	6,24	

Coefficients de montana

6 heures - 48 heures

Lieu :	Limoges
Récurrence :	100 ans
a :	19,592
b :	-0,803

Trop plein centenal

Calcul de l'intensité de la pluie

Formule de montana

Intensité de la pluie i (mm/h) = 270,3

Calcul du débit à l'exutoire

Débit à l'exutoire q (L/s) = 713,1

Dimensionnement du déversoir de crue (Formule de Manning-Strickler)

<u>Déversoir de crue à mettre en place</u>		
<u>Capacité d'évacuation (m³/s)</u>		0,71
Caractéristiques du déversoir	Lame d'eau (m) =	0,20
Largeur du déversoir (Kindsvater - Carter)	L (m) =	4,50

Le débit à l'exutoire serait de 713 L/s. Un déversoir de crue maçonné pourra être mis en place pour évacuer les eaux pluviales des pluies centennales. Les caractéristiques de l'ouvrage à mettre en place sont les suivantes :

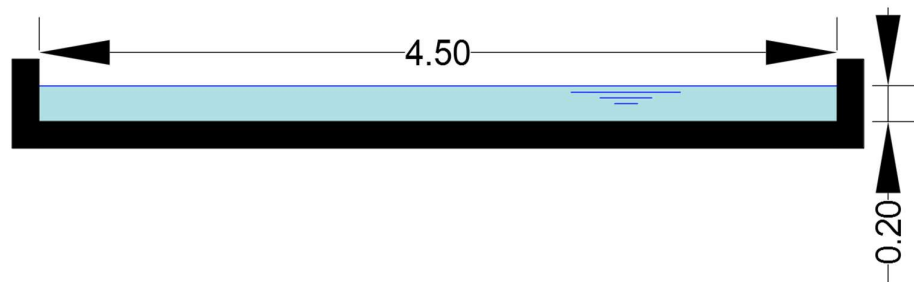


Figure 15: Caractéristiques du déversoir de crue à mettre en place

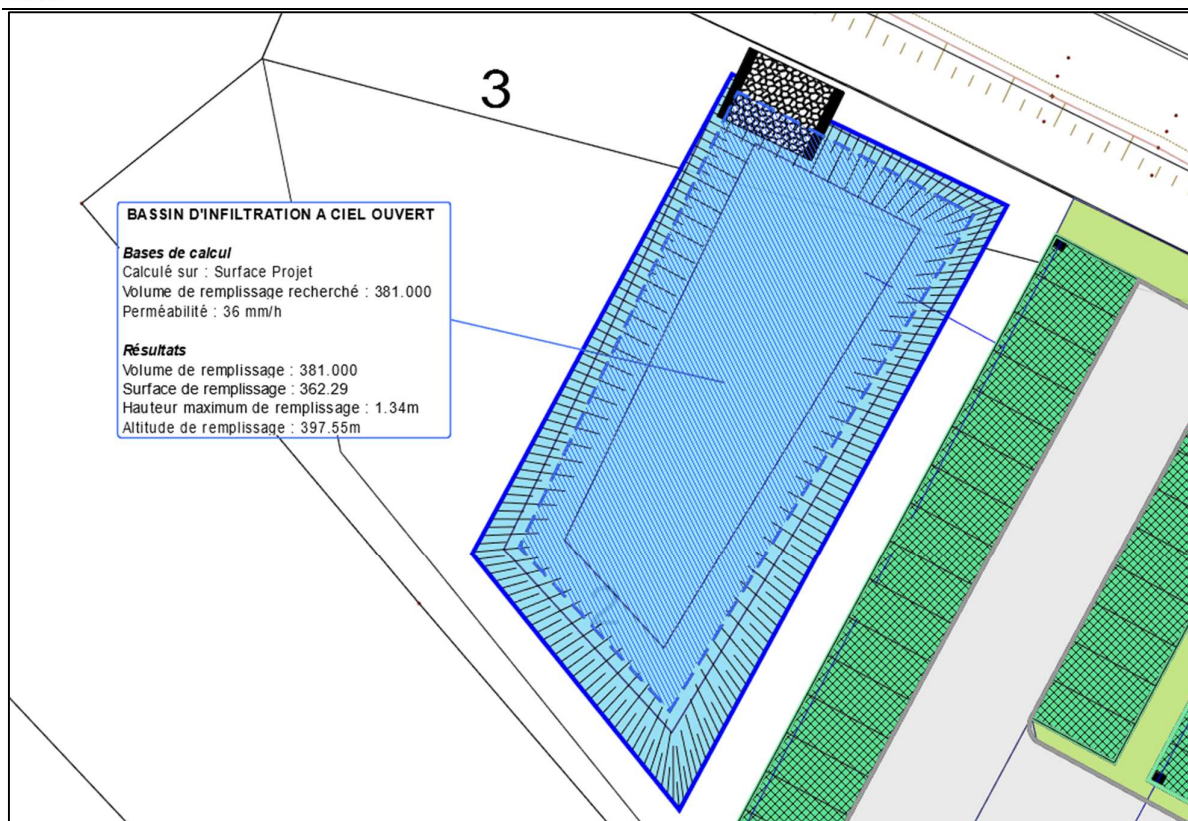


Figure 16: Plan du bassin d'infiltration et du déversoir de crue

5.3 MESURES CORRECTIVES QUALITATIVES

Les eaux de pluies peuvent être sources de pollution. En effet, avant d'arriver dans les réseaux ou de s'infiltrer, elles se chargent dans un premier temps dans l'atmosphère puis lors du ruissellement. Les polluants captés dans l'atmosphère (gaz, poussières, vapeurs) sont retrouvés aux concentrations suivantes dans les réseaux :

Paramètres	Concentrations dans les eaux pluviales (mg/L)
DCO	20 à 30
NH4+	0 à 1,5
SO4	2 à 35
Ca	0,5 à 2
Na	0,5 à 2
Zn	0,02 à 0,008
Pb	0 à 0,15

Tableau 1 : Caractéristiques physico-chimiques des eaux pluviales
 (Source : Maitrise de la pollution urbaine par temps de pluie ; Lavoisier Tec&Doc)

A ces polluants s'ajoutent ceux qui sont entraînés ou dissous lors du ruissellement. On trouve notamment dans ces polluants les hydrocarbures et les MES. Le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées a pour conséquence l'augmentation des concentrations en DBO₅ et DCO dans les eaux ruisselées.

A ces rejets, il est nécessaire de tenir compte de l'abattement de pollution correspondant à la décantation réalisée dans un bassin de rétention. Classiquement, les performances moyennes obtenues sont les suivantes :

Paramètres	Abattement
Pollution carbonée	80 %
MES	83 %
Hydrocarbures	90 %

Tableau 2 : Rendements de dépollution d'ouvrage de régulation hydraulique par stockage
(Source : Guide Technique de l'Assainissement)

Il est à noter que la pollution particulaire représente la quasi-totalité de la pollution des eaux urbaines par temps de pluie. Dans le cadre de ce projet, la pollution chimique de type hydrocarbure est à considérer avec une grande importance. D'où l'intérêt de mettre en place des systèmes de traitement particuliers comme cités précédemment.

Le rejet du projet n'aura donc qu'un impact négligeable sur le milieu récepteur. De plus, on notera que cet impact sera réduit par le phénomène d'autoépuration des sols et du milieu récepteur.

5.4 ENTRETIEN DES OUVRAGES

Le bassin à ciel ouvert assurera en plus de l'infiltration des eaux pluviales, la décantation de matières en suspension dont la nature est principalement minérale. La fréquence de curage devra être adaptée à la quantité de boues décantées nécessitant de contrôler cette quantité une fois par an.

Par ailleurs, il importe de veiller à :

- Evacuer les dépôts de boues de décantation lorsque leur quantité est telle qu'elle induit une modification du volume utile de rétention. Heureusement, la formation de ce dépôt prend beaucoup de temps car les volumes de boues générés sont très faibles. Ce curage sera donc effectué tous les 5 à 10 ans environ. L'extraction des éléments décantés est réalisée par voie hydraulique ou à sec (pompage, balayage, pelletage, ...). Leur évacuation peut se faire vers un dispositif de traitement pour une filière de valorisation ou, suivant leur composition, vers un dépôt définitif. Une analyse de la qualité des boues permettra de préciser la filière de valorisation.
- Curer régulièrement les orifices d'arrivée et d'évacuation ;
- Rénover partiellement ou complètement le bassin au terme de sa durée de vie (liée en général au colmatage de sa surface et/ou de son enrochement).

5.5 MESURES CORRECTIVES EN PHASE CHANTIER

5.5.1 Impact sur le milieu naturel

Les travaux auront un impact significatif au moment des terrassements et tant que les aménagements de surfaces ne seront pas terminés. En effet, les terrassements dénuderont des surfaces plantées ayant pour conséquence de remobiliser les particules composant les sols. Ainsi des quantités importantes de MES pourraient être emportées avec les eaux pluviales vers le milieu naturel récepteur. Ce phénomène sera contré en construisant la structure du bassin de rétention au début de la période des travaux afin de s'en servir comme ouvrage de décantation.

5.5.2 Impact sur les usages et les personnes

Lors de la phase de chantier une circulation d'engins sera nécessaire augmentant la gêne auditive. Les entreprises devront prévoir de travailler avec des engins de chantier homologués afin de limiter l'impact sonore. De plus, les horaires de travail seront limités à la journée (entre 8 heures et 18 heures).

6 COMPATIBILITE REGLEMENTAIRE

6.1 SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Le SDAGE Loire-Bretagne s'applique pleinement sur le bassin versant concerné par le projet.

Le projet répond aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne notamment l'objectif **3 D « Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme »** et notamment sa disposition 2 ci-dessous :

« 3D-2 Limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements :

Si les possibilités de gestion à la parcelle sont insuffisantes (infiltration, réutilisation...), le rejet des eaux de ruissellement résiduelles dans les réseaux séparatifs des eaux pluviales puis dans le milieu naturel sera opéré dans le respect des débits acceptables par ces derniers et de manière à ne pas aggraver les écoulements par rapport à la situation avant aménagement.

Dans cet objectif, les documents d'urbanisme comportent des prescriptions permettant de limiter l'impact du ruissellement résiduel. A ce titre, il est fortement recommandé que les SCoT mentionnent des dispositions exigeantes, d'une part des PLU qu'ils comportent des mesures relatives aux rejets à un débit de fuite limité appliquées aux constructions nouvelles et aux seules extensions des constructions existantes, et d'autre part des cartes communales qu'elles prennent en compte cette problématique dans le droit à construire. En l'absence de SCoT, il est fortement recommandé aux PLU et aux cartes communales de comporter des mesures de même nature.

6.2 SAGE CREUSE

Le SAGE Creuse est en cours d'élaboration.

6.3 CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le chapitre I de l'article L211-1 du code de l'environnement demande de respecter « *une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :*

2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ».

6.4 SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Aucun schéma directeur de gestion des eaux pluviales n'a été rédigé sur ce secteur. Il est demandé de favoriser au maximum l'infiltration, pour une pluie décennale minimum.

6.5 NATURA 2000

Le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 est joint en **Annexe D**.

7 MOYENS DE SURVEILLANCE

Les moyens mis en œuvre pour surveiller le bon fonctionnement des appareils de prélèvement et nécessaires au respect des mesures compensatoires seront la surveillance des techniciens d'entretien utilisant le système. Tout dysfonctionnement devra être signalé au plus vite auprès des services de la police de l'eau afin de remédier au problème mis en évidence dans les plus brefs délais.

ANNEXES

Annexe A :

Plan des aménagements et des réseaux d'eaux pluviales

Annexe B :

Note de calcul du dimensionnement du bassin de rétention

Annexe C :

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

ANNEXE A

Plan des aménagements, des réseaux d'eaux pluviales

ANNEXE B

Notes de calcul du dimensionnement du bassin de rétention des eaux pluviales

NOTE DE CALCUL DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Construction d'un garage automobile à Guéret (Infiltration - Pluie de récurrence 20 ans)

Détail des surfaces imperméabilisée collectées en m²

	Surface en m²	Coefficient d'imperméabilisation	Coefficient d'apport	Surface active en m²
Voiries en enrobé	6054	0,9		5449
Toitures	2423	0,95		2301
Bâche incendie	200	1		200
Parkings perméables	3971		0	0
Espaces verts	6762		0,15	1014
Bassin d'infiltration	524		1	524
TOTAL	19934	48%		9489

Dimensionnement du volume à stocker

Station météo de référence : Limoges Bellegarde
Période de retour : 10 ans

Bassin versant

Surface (ha) : 0,94885295
Coefficient d'apport : 1
Surface active (ha) : 0,94885295

Débit de fuite

Débit de fuite vers exutoire (L/s/ha) : 0
Débit de fuite vers exutoire (L/s) : 0
Débit de fuite vers exutoire (m³/s) : 0

Surface d'infiltration (m²) : 524
Perméabilité (mm/h) : 36
Perméabilité (m/s) : 0,00001
Coefficient de sécurité : 0,75
Débit de fuite en infiltration (m³/s) : 0,00393

Débit de fuite total (m³/s) : 0,00393 soit 3,93 L/s

Calcul du volume

Débit spécifique de fuite (mm/h) = 1,49

Coefficient de Montana

	6 min à 30 min	30 min à 6 h	6 h à 48 h
a =	3,728	12,537	7,696
b =	0,433	0,785	0,711

Temps de remplissage (en min) = 28616,4 391,5 556,1
Temps de remplissage (en heure) = 476,9 6,5 9,3

Choix des coefficients de Montana : 6 h à 48 h

hmax (mm) = 34,0 Correction R = 1,18

Volume à stocker avec régulation constante (m³) = 322,6 Volume à stocker sans régulation constante (m³) = 380,4

Type de rétention

	Largeur	Longueur	Surface	Epaisseur	% vide	Volume utile
Casiers de rétention enterré			524	1,34	100%	381,0

Temps de vidange : 97 heures soit 4,0 jours

Trop plein centenal

Calcul de l'intensité de la pluie

Formule de Kirpich

Longueur du bassin versant	L (m) =	301
Pente		
	Point haut	405,6
	Point bas	397,1
	P (m/m) =	0,028
Temps de concentration	tc (min) =	6,24
tc corrigé	tc-c (min) =	6,24

Coefficients de montana

6 heures - 48 heures

Lieu :	Limoges
Réurrence :	100 ans
a :	19,592
b :	-0,803

Trop plein centenal

Calcul de l'intensité de la pluie

Formule de montana

Intensité de la pluie	i (mm/h) =	270,3
-----------------------	------------	-------

Calcul du débit à l'exutoire

Débit à l'exutoire	q (L/s)=	713,1
--------------------	----------	-------

Dimensionnement du déversoir de crue (Formule de Manning-Strickler)

<u>Déversoir de crue à mettre en place</u>		
Capacité d'évacuation (m ³ /s)		0,71
Caractéristiques du déversoir	Lame d'eau (m) =	0,20
Largeur du déversoir (Kindsvater - Carter)	L (m) =	4,50

ANNEXE C

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000



Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE : Société
(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRÉNOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :
RENAULT Groupe Faurie

ADRESSE : 31 avenue Charles de Gaulle GUERET 23000

TÉLÉPHONE : 06 14 61 57 17

TÉLÉCOPIE : _____

EMAIL : s.mignot@faurie.fr

NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :
Sébastien MIGNOT

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Création d'un garage automobile : création de voirie, d'un bâtiment, de garages, des places de parking perméable, mise en place de réseau EU et EP, gestion des EP par infiltration dans un bassin à ciel ouvert

Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : GUERET

LIEU(X)-DIT(S) : BELLEVUE

A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) : «Gorges de la Grande Creuse »
FR7401130

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 2 ha
(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

ET / OU

LINÉAIRE TOTAL CONCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : _____
(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)

NOMBRE PRÉVU DE PARTICIPANTS : _____
(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

Surfaces imperméabilisées --> gestion intégrée des eaux pluviales par infiltration

LINÉAIRES CONCERNÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieux présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

- ☐ zone urbanisée ou construite
- ☒ routes et accotements
- ☐ autre milieu artificialisé (***préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.***)

- ☐ jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- ☐ grande culture
- ☐ friche
- ☐ jachère
- ☒ prairie (***préciser si possible pré de fauche ou pâture***)

- ☐ autre milieu ouvert (***préciser si possible : lande, fourré, etc.***)

- ☒ forêt de feuillus
- ☐ forêt de résineux
- ☐ forêt mixte
- ☐ plantation de peupliers
- ☐ bosquet
- ☐ haie (***préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.***)

- ☒ vieux arbres (***préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.***)

- ☐ cours d'eau (***préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.***)

- ☐ plan d'eau (***préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs***)

- ☐ mare (***préciser si possible si elle est végétalisée ou non***)

- ☐ fossé
- ☐ autre zone humide (***préciser si possible : roselière, tourbière, etc.***)

- ☐ autre milieu (***préciser si possible : grotte, falaise, etc.***)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

X destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser :

X détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

Préciser :

X détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

Préciser :

☐ détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

Préciser :

X perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

Préciser :

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

X **NON** : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

☐ **OUI** : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

Fait à :

Le :

Signature :